



Section Académique de Bordeaux

## Déclaration du SE-UNSA à la CAPA des CPE du 17 décembre 2012

A l'occasion de cette CAPA d'avancement d'échelon, le SE-UNSA se félicite de l'abrogation du décret "évaluation" qui avait été pris par le précédent gouvernement une semaine avant les élections présidentielles. Pour autant le dispositif d'évaluation actuel n'est pas satisfaisant. Le SE-UNSA plaide pour repenser l'évaluation dans le sens d'une évaluation réellement formative. C'est l'occasion de rappeler notre volonté d'une inspection issue du corps des CPE.

Une autre mesure particulièrement injuste devra être supprimée, c'est le jour de carence. Le SE-UNSA avec son union l'UNSA n'a de cesse de dénoncer cette mesure et d'en demander l'annulation.

La baisse du pouvoir d'achat se poursuit inexorablement sous le double effet du gel de la valeur du point d'indice depuis 2010 et de l'augmentation des cotisations retraite. Dans ce contexte, le passage à l'échelon supérieur qui sert d'augmentation de salaire devient l'unique façon de faire progresser notre pouvoir d'achat. C'est donc une préoccupation importante des collègues. Il serait bien de porter l'indemnité CPE à hauteur de l'ISOE, il faudra également augmenter le ratio de la hors classe et reconsidérer le métier de CPE pour le revaloriser. Nous entendons que le contexte économique ne le permet peut-être pas tout de suite, mais il faudrait nous donner des perspectives de discussion pour l'avenir.

Nous voulons également dans cette CAPA parler de notre métier de CPE.

A l'heure où des discussions semblent devoir s'ouvrir sur les contours du métier de CPE, nous les aborderons avec exigence et en posant des conditions, sans pour autant entretenir de fausses rumeurs.

Ainsi, nous rappellerons notre volonté de conserver la place particulière du CPE hors de l'équipe de direction et nous serons vigilants sur une volonté qui chercherait à faire ressurgir « le surgé ». Si la circulaire de 1982 peut sans doute évoluer, il ne faut pas penser non plus qu'elle est totalement désuète. Si l'évolution rime avec la reconnaissance de l'expertise et du professionnalisme des CPE dans le domaine éducatif, c'est une bonne chose à condition de ne pas envisager le CPE comme unique acteur de la sécurité, du respect des règles, de l'autorité. Ce serait une régression inacceptable.

Comme nous en sommes à parler sécurité, nous voudrions évoquer ici les APS, Assistants Prévention Sécurité. La définition des missions de ces personnels nous interroge car elles recouvrent des parties non négligeables des missions des CPE. Soit on veut répondre aux besoins de personnels supplémentaires et à ce moment là il faut recruter des AED, des CPE et des Assistants Sociaux, soit on est dans une idée de sécurisation d'établissements très ciblés et à ce moment là on serait dans une logique complètement différente.

Nous souhaiterions savoir comment et sur quels critères ont été répartis ces personnels dans notre académie et dans les départements.

Pour terminer au sujet du métier, nous avons de nombreux retours de collègues qui s'interrogent sur la volonté de mettre en œuvre à marche forcée les 3C (Centre de Culture et de Connaissances) dans notre académie. Est-ce que vous pouvez nous éclairer sur ce qui se met en place ? Ce dispositif ne relevant pas de la Loi, il ne nous paraît pas pouvoir être autre chose qu'une expérimentation là où les collègues souhaitent le mettre en œuvre. On ne peut pas nier la professionnalité de chacun, les professeurs documentalistes nous font part aussi de leurs inquiétudes. Il ne faudrait pas à vouloir imposer des dispositifs créer des crispations entre Service Vie scolaire et CDI qui seraient contreproductives.

En vous remerciant,

Les élus du SE-UNSA

Frédéric MARCHAND

Laurence GATINEAU

Christophe NOWACZEKC

Sandrine MALET